

# RAPPORT D'ACTIVITÉS 2024





PARTIE  
1

**LE SYNDICAT  
MIXTE DES  
RIVES DU  
RHÔNE**

PAGE 4

PARTIE  
2

**LA MISE  
EN OEUVRE  
DU SCOT  
APPROUVÉ**

PAGE 10

PARTIE  
3

**LE SCOT EN  
ACTION - LES  
ÉTUDES CLÉS  
2024**

PAGE 16

PARTIE  
4

**L'  
OBSERVATOIRE  
DU SCOT**

PAGE 20

PARTIE  
5

**LE SMRR  
OUVERT SUR  
L'EXTÉRIEUR**

PAGE 24

PARTIE  
6

**PARTENARIAT  
AVEC RIVES  
NATURE**

PAGE 28

**ANNEXES - N°1 BILAN DES DELIBERATIONS ADOPTÉES EN 2024** - PAGE 33  
**- N°2 LISTE DES MEMBRES DU CONSEIL SYNDICAL** - PAGE 34



PARTIE

1

**LE SYNDICAT  
MIXTE DES RIVES  
DU RHÔNE**

*Le Syndicat Mixte des Rives du Rhône (SMRR) a pour vocation initiale l'élaboration et le suivi du Schéma de Cohérence Territorial (SCoT) et sa traduction dans un projet de territoire qui compte 286 000 habitants sur un ensemble de 152 communes, à cheval sur 5 départements (Ardèche, Drôme, Isère, Loire et Rhône). Le SMRR accompagne les EPCI et les communes dans la mise en œuvre de leurs politiques publiques en lien avec le projet de territoire à grande échelle (aménagement/urbanisme, habitat /logement, sobriété foncière et énergétique, mobilités/déplacements, économie/commerce, environnement/biodiversité. Le projet de territoire des Rives du Rhône est labelisé Territoire Engagé pour la Nature.*

## LA VIE POLITIQUE ET ADMINISTRATIVE DU SYNDICAT MIXTE

Le bureau syndical du SMRR s'est réuni à dix reprises au cours de l'année (les 10/01, 07/02, 06/03, 03/04, 05/06, 03/07, 04/09, 02/10, 06/11 et 04/12) et le conseil syndical à trois reprises (les 07/02, 20/03, 18/09).

Le bureau syndical est composé des élus suivants, représentants des EPCI :

- Président : Philippe DELAPACETTE (Porte de DrômeArdèche)
- 1er vice-président en charge de l'économie : Thierry KOVACS (Vienne Condrieu Agglomération)
- 2ème vice-présidente en charge du commerce : Sylvie DEZARNAUD (Entre Bièvre et Rhône)
- 3ème vice-président en charge des finances, de la prospective et de l'observatoire : Simon PLENET (Annonay Rhône Agglo)
- 4ème vice-président en charge de l'air, l'énergie, le climat et la santé : Serge RAULT (Pilat Rhodanien)
- 5ème vice-président en charge de l'agriculture et de la forêt : André FERRAND (Val d'Ay)
- 6ème vice-président en charge des PLU(i)(H)(D) : Luc THOMAS (Vienne Condrieu Agglomération)
- 7ème vice-président en charge de l'environnement et de la biodiversité : Philippe GENTY (Entre Bièvre et Rhône)
- 8ème vice-président en charge des transports, mobilités et des TIC : Christophe DELORD (Annonay Rhône Agglo)
- 9ème vice-présidente en charge de l'habitat, du logement et du tourisme : Diane VIGIER (Porte de DrômeArdèche)
- 10ème vice-président en charge de la ressource en eau, les inondations et les risques : Frédéric DUBOUCHET (Vienne Condrieu Agglomération)
- 11ème vice-président en charge de la concertation, la communication et le foncier : Gilles VIAL (Entre Bièvre et Rhône)
- 12ème vice-présidente en charge de la lutte contre l'artificialisation : Claudine PERROT BERTON (Vienne Condrieu Agglomération)

**Retour sur quelques sujets phares abordés lors des Conseils et Bureaux Syndicaux de l'année 2024 :**

### Les comités techniques du SMRR :

Le comité technique composé des techniciens du SMRR et des directeurs ou représentants des différentes intercommunalités du territoire s'est réuni à six reprises les 02/02, 04/03, 28/03, 25/06, 23/09 et le 19/11. En complément, un autre format de COTECH thématique a été proposé au cours de l'année 2024 :

- Café économie-commerce : le 12 décembre 2024
- Cotech énergie : le 16 décembre 2024

## LA GESTION BUDGETAIRE

Le budget primitif 2024 a été voté pour un montant de 965 293.95€ en section de fonctionnement et 720 263.87 € en section d'investissement (total : 1 685 557.82 €).

Après une baisse de 0.75€ entre 2014 et 2018, la cotisation est stabilisée à 2,40 €/habitant depuis 2019 et ce malgré l'inflation forte des deux dernières années qui oblige à une gestion analytique fine.

Au 1er janvier 2024, le SMRR a adopté la nouvelle nomenclature budgétaire M57 à l'image des EPCI et au 1er janvier 2025, le SMRR présentera le compte de gestion et le compte administratif sous la forme du CFU (Compte Financier Unique).

## L'EVOLUTION DES EFFECTIFS

### Composition de l'équipe permanente :

- Au 1er trimestre 2024, Julien LAHAIE, le directeur, nous a fait part de sa demande de détachement longue durée entraînant la réorganisation de l'équipe du SMRR avec le passage de Cédric LANSOU, chargé de mission SIG et directeur adjoint à directeur et Adeline MENNERON, chargée de mission urbanisme à directrice adjointe ; un recrutement pour le poste de chargé de mission SIG a été réalisé. Nous avons poursuivi l'apprentissage de Léontine PRIMARD, commencé en septembre 2023 et qui s'est terminé en septembre 2024.

En décembre 2024, l'équipe technique du SMRR est donc composée comme suit :

- Un directeur, en charge du pilotage opérationnel et stratégique - Cédric LANSOU ;
- Une directrice adjointe, en charge des missions urbanisme / habitat / mobilités / énergies / économie / commerce - Adeline MENNERON ;
- Un chargé de mission en charge du SIG / foncier / eau, nouveau recrutement 2024 - Julien VIZET ;
- Une assistante de direction finances et RH - Gaëlle MALLET.

## LE PLAN DE MANDAT 2020 - 2026

### Donner à voir la façon dont les élus entendent se saisir du SMRR et du Scot pour le mandat en cours :

L'équipe du SMRR a élaboré au début de l'année 2021, avec les élus du bureau syndical, un plan de mandat donnant le cap à suivre pour la mise en œuvre opérationnelle du Scot des Rives du Rhône approuvé en novembre 2019 et renforçant les actions du SMRR dans l'accompagnement des EPCI membres. Ce plan de mandat a été présenté et validé en conseil syndical le 3 mars 2021. Le plan de mandat est disponible en téléchargement sur le site Internet du SMRR.

Mettre en oeuvre le projet et faire territoire

Projet validé en conseil syndical  
du 03 mars 2021

Plan de mandat  
2020 - 2026

#### 1. APPLIQUER :

Mettre en œuvre le Scot dans les documents de planification - p.4

#### 2. PARTAGER :

Promouvoir l'appropriation du Scot et de ses enjeux - p.6

#### 3. ANIMER :

Piloter des démarches et des études mutualisées sur des thèmes à enjeux - p.8

#### 4. OBSERVER :

Suivre les dynamiques territoriales et évaluer le Scot - p.10

#### 5. RESTER ENGAGÉ :

Vers un territoire à biodiversité positive, avec Rives Nature - p.12

#### 6. S'AFFIRMER :

Conforter la place des Rives du Rhône dans les démarches et projets menés à d'autres échelles - p.14

## Point d'avancement du plan de mandat 2020/2026 du SMRR :

### 1/ APPLIQUER LE SCOT

Objectif	Etat de la réalisation	Commentaire
Mise en compatibilité des documents intercommunaux	<b>En cours (action réalisée sur la durée)</b>	Pour rappel, tous les documents d'urbanisme doivent désormais, depuis novembre 2022, être compatibles avec le Scot approuvé en 2019.
Avis sur les PA/PC et projets commerciaux	<b>En cours (action réalisée sur la durée)</b>	Avis régulièrement donnés. Des projets ont été améliorés grâce à ce travail. Plusieurs saisines volontaires de la CDAC.

### 2/ PARTAGER

Objectif	Etat de la réalisation	Commentaire
Réunir la conférence économique territoriale	<b>En cours (action réalisée sur la durée)</b>	4 conférences organisées (une par an) dont la dernière le 3 avril 2024.
Associer les techniciens et les élus communautaires	<b>En cours (action réalisée sur la durée)</b>	Plusieurs Cotech : aménagement, économie, eau, énergie, mobilité/déplacements. Organisation de journées de formation thématiques (désimperméabilisation, démarche ERC).
Liens avec la société civile (presse, sites Internet,...)	<b>En cours (action réalisée sur la durée)</b>	Plusieurs articles dans la presse locale et spécialisée, articles dans les journaux municipaux et communautaires, articles sur les sites Internets du SMRR et des collectivités.
Rencontres régulières (séminaires, conférences)	<b>En cours (action réalisée sur la durée)</b>	3 conférences de l'habitat les années précédentes, Assises de l'eau des Rives du Rhône le 12 juin 2024. Plusieurs visites de projets du territoire.

### 3/ ANIMER ET ACCOMPAGNER

Objectif	Etat de la réalisation	Commentaire
Etude sur le lotissement de qualité	<b>Terminée</b>	Etude terminée en 2021. Poursuite des réflexions avec le lancement d'une étude en 2024 sur la question de la densification des espaces sous occupés (lotissements, tissus peu denses) prenant en compte la question des espaces qu'il ne faut pas densifier (réseaux insuffisants, accès difficiles, tensions...) en lien notamment avec le ZAN. Fin de l'étude prévue au S2 2025.

Objectif	Etat de la réalisation	Commentaire
Accompagner les collectivités sur des études pré-opérationnelles	<b>En cours</b>	12 Etudes friches terminées. Une dernière lancée en 2024 sur le site de la SNEP à Chanas sera finalisée en 2025. Un document de synthèse des principales conclusions issues des 12 études a été réalisé.
Réflexion sur la stratégie ERC avec Rives Nature	<b>Terminée</b>	Une étude réalisée et deux ateliers de travail organisés (dont un le 20 juin 2024). Intégration à venir dans la prochaine révision du SCOT.
Echanges et sensibilisation sur l'urbanisme favorable à la santé	<b>Terminée</b>	Diagnostic santé réalisé par l'ARS présenté en conseil syndical le 20 mars 2024.
Réactivation du réseau des acteurs de l'eau	<b>Terminée</b>	Assises de l'eau des Rives du Rhône organisées le 12 juin 2024. Les partenaires en charge de l'eau seront mobilisés dans le cadre de la future révision du Scot.
Réaliser une étude d'opportunité sur la SLGRI (Stratégie Locale de gestion du Risque Inondation)	<b>Terminée</b>	Etude réalisée en 2022. Assises de l'eau des Rives du Rhône organisées le 12 juin 2024 notamment sur cette thématique
Etude sur le panorama économique des Rives du Rhône	<b>Terminée</b>	Etude réalisée. Pour aller plus loin, un travail est en cours pour donner une réponse aux enjeux identifiés dans l'étude au travers de l'atelier des territoires : «Aménager des territoires productifs, sobres et créateurs de valeurs» (voir p.18).
Etude sur les enjeux de coordination/complémentarité de l'offre de transports/déplacements	<b>En cours</b>	Lancement d'une démarche pour échanger sur les infrastructures majeures de transports / mobilité à l'échelle du SMRR avec les 6 EPCI, les 5 départements et la Région. 1ère réunion prévue au T1 2025.
Etude sur la désimperméabilisation	<b>Terminée (non prévue initialement)</b>	Intégration des cahiers dans la révision de la charte «Projet à biodiversité positive» et révision Scot.
Etude sur les zones commerciales périphériques et le futur volet L du DAACL	<b>Terminée (non prévue initialement)</b>	Le SMRR a réalisé un diagnostic sur les enjeux de qualité et de requalification des zones commerciales périphériques. 2 EPCI sont lauréats de l'AMI de l'Etat sur les zones commerciales périphériques et entrées de villes. Accompagnement du SMRR prévu dans le cadre de ces démarches si besoin en 2025.

#### 4/ OBSERVER - 5/ RESTER ENGAGES

Objectif	Etat de la réalisation	Commentaire
Inventaire des friches économiques	<b>Terminée</b>	La démarche a permis d'engager la réalisation d'études pré-opérationnelles sur des friches.
Suivi de la production d'EnR	<b>En cours (action réalisée sur la durée)</b>	Plusieurs rencontres avec des acteurs EnR organisées. Etudes de capacités avec des acteurs EnR réalisées.
MAJ Orthophoto et BD OccSol	<b>En cours (action réalisée sur la durée)</b>	Réalisation de l'analyse de l'artificialisation obligatoire tous les 3 ans pour les EPCI. Appui du SMRR pour la réalisation de ce bilan triennal.
Inventaire des vieilles forêts	<b>En cours</b>	Pré-cartographie réalisée. Premiers passages terrains en 2024 avec l'appui de Rives Nature.
Bilan à 6 ans	<b>En cours</b>	A réaliser en 2025. Un stagiaire sera recruté en 2025 pour accompagner le SMRR sur ce bilan.
Ecoutes STOC (Suivi Temporel des Oiseaux Communs)	<b>En cours (action réalisée sur la durée)</b>	Réalisation des écoutes annuelles tous les ans. Bilan prévu en 2025.

#### 6/ S'AFFIRMER

Objectif	Etat de la réalisation	Commentaire
Poursuivre les démarches InterScot aire métropolitaine lyonnaise et Drôme-Ardèche	<b>En cours (action réalisée sur la durée)</b>	Le SMRR participe activement aux 2 démarches INTERSCOT de son périmètre tant d'un point de vue politique que d'un point de vue technique.
S'impliquer dans la Fédé Scot	<b>En cours (action réalisée sur la durée)</b>	Le Président Philippe DELAPLACETTE est co-référent régional de la Fédé des Scot en AURA. Aline HEBERT, conseillère syndicale et membre du bureau de Rives Nature est intervenue au Rencontres Nationales des Scot à Arras en 2024 pour présenter le travail réalisé aux Rives du Rhône pour une meilleure prise en compte de la biodiversité dans les politiques d'aménagement.



PARTIE

# 2

**LA MISE EN  
OEUVRE DU SCOT  
APPROUVÉ**

L'article 6.2 du règlement intérieur du SMRR prévoit qu'il soit « **rendu compte au conseil syndical des décisions prises en bureau syndical dans l'exercice de ses délégations** ». Une note détaillée rendant compte des décisions prises en bureau syndical est régulièrement proposée aux membres du Conseil Syndical.

## L'ACCOMPAGNEMENT DES COMMUNES ET LES AVIS SUR LES PLU

### L'accompagnement des communes dans la révision de leurs documents d'urbanisme :

Dans le cadre de l'élaboration / révision de leurs documents d'urbanisme, les communes et EPCI sont accompagnés par le SMRR.

Au lancement de la révision, le SMRR produit un portefeuille à connaissance synthétique des principaux éléments du Scot que la commune devra prendre en compte pour que son PLU soit compatible. A la demande de la commune, une rencontre peut être organisée à cette étape entre les élus de la collectivité et un élu et technicien du SMRR. Au-delà de ces rencontres spécifiques, les techniciens du SMRR participent aux réunions de travail tout au long de l'élaboration du PLU(IH).

Ainsi, des réunions ad-hoc ont eu lieu au cours de l'année 2024 avec les EPCI et les communes pour les accompagner, en amont de leur procédure. C'est notamment le cas pour les 3 futurs PLUi en cours de préparation : Annonay Rhône Agglomération, Entre Bièvre et Rhône et Vienne Condrieu Agglomération.

### Les avis sur les PLU arrêtés :

*Le conseil syndical a donné « délégation au bureau syndical pour émettre des avis sur les documents et opérations d'aménagement devant être compatibles avec le Scot, mentionnés aux articles L.142-1 et R.423-50 du Code de l'Urbanisme» par délibération du 16 décembre 2020).*

Au cours de l'année 2024, le SMRR a été consulté plusieurs fois en tant que Personne Publique Associée pour émettre un avis dans le cadre de l'arrêt de PLU.

Expéditeur	Commune / EPCI	Nature du projet	Date envoi	Avis du SMRR
ARA	ARA	Elaboration PLUIH	05/04/2024	Favorable avec 23 réserves
VCA	Luzinay	Révision de PLU	07/03/2024	Non compatible
VCA	Estrablin	Modif n°3 du PLU	26/03/2024	Compatible
Beausemblant	Beausemblant	Déclaration de projet	31/01/2024	Favorable sous réserve ressource en eau
VCA	Estrablin	Modif n°3 du PLU	28/03/2024	Compatible
Chavanay	Chavanay	Modif n°1 du PLU	19/06/2024	Compatible
Trèves	Trèves	Révision de PLU	05/09/2024	Compatible
Satillieu	Satillieu	Révision de PLU	03/10/2024	Favorable avec 3 réserves et 4 recommandations
Epinouze	Epinouze	Modification simplifiée	03/09/2024	Compatible

<b>Expéditeur</b>	<b>Commune / EPCI</b>	<b>Nature du projet</b>	<b>Date envoi</b>	<b>Avis du SMRR</b>
Lens Lestang	Lens Lestang	Révision simplifiée du PLU	27/11/2024	Compatible
VCA	Luzinay	Révision de PLU	06/11/2024	Compatible
EBER	Les Roches de Condrieu	Modification simplifiée	14/11/2024	Compatible
VCA	Sainte Colombe	Modification n°2 du PLU	14/11/2024	Compatible
VCA	Vienne	Modification n°2 du PLU	12/12/2024	Compatible
Châteauneuf de Galaure	Châteauneuf de Galaure	Modification n°2 du PLU	03/12/2024	Compatible
VCA	Chasse-sur-Rhône	Modification °2 du PLU	19/12/2024	Compatible

## L'ACCOMPAGNEMENT DES EPCI ET LES AVIS SUR LEURS SCHÉMAS

### Le PLUi d'Annonay Rhône Agglo :

Annonay Rhône Agglo a arrêté son PLUiH en 2024. Le SMRR a formulé un avis favorable avec réserves et recommandations et a accompagné l'EPCI et les communes dans la prise en compte de ces réserves dans le projet.

### Les PLUi d'Entre Bièvre et Rhône et Vienne Condrieu Agglomération :

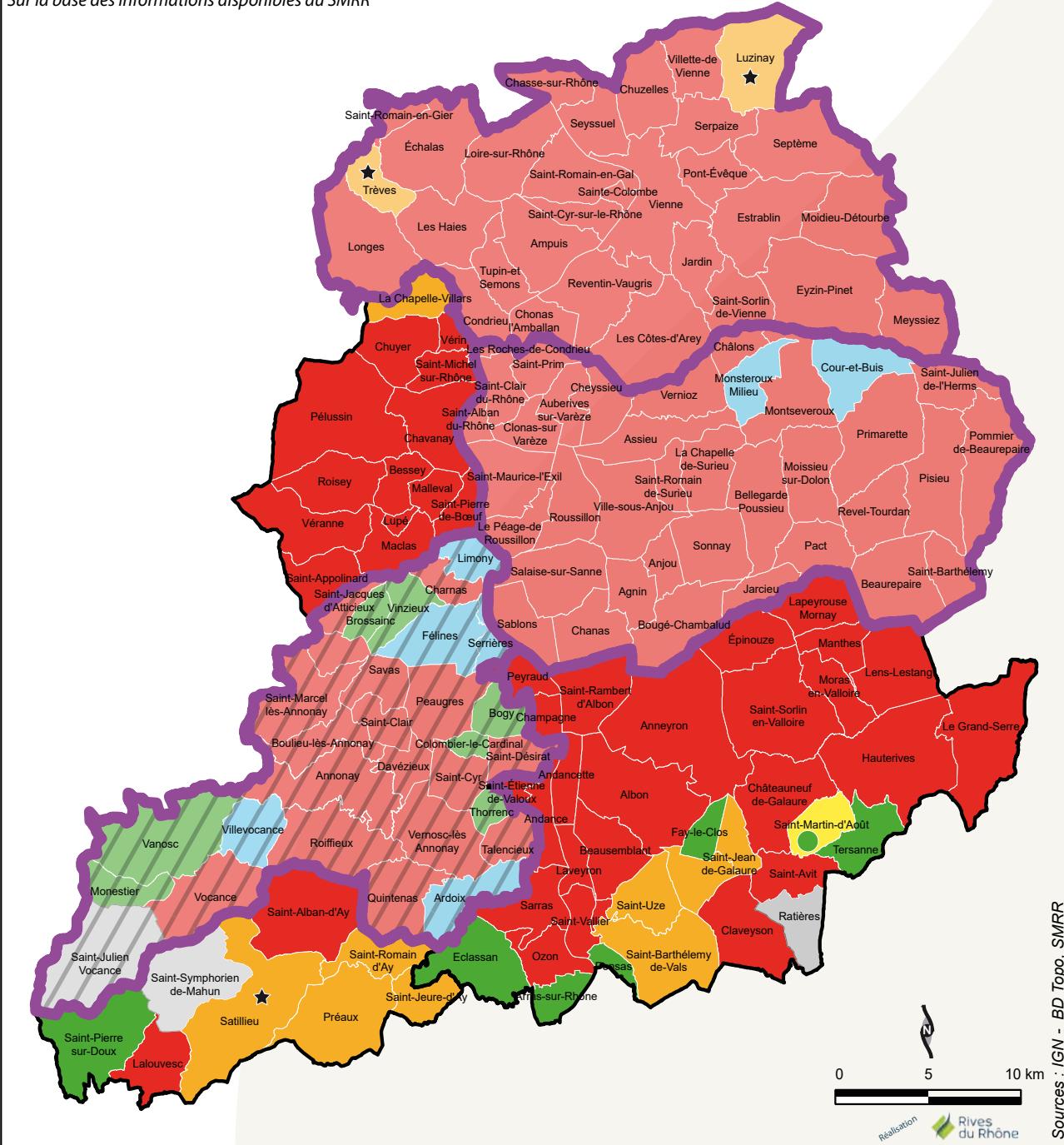
Les deux EPCI se sont engagés dans l'élaboration de leur PLUi. Les équipes des Rives du Rhône accompagnent les collectivités à travers la relecture et l'analyse de différents documents produits dans le cadre de l'élaboration des PLUi et en participant à différentes réunions de travail.

### Le schéma d'accueil des entreprises d'Entre Bièvre et Rhône :

Le Syndicat Mixte des Rives du Rhône a été mobilisé par les services d'EBER dans le cadre de l'actualisation du Schéma d'Accueil des entreprises de la collectivité. Ce dernier, réalisé avec l'appui de l'Agence d'Urbanisme de Lyon doit permettre un atterrissage opérationnel du Scot approuvé en 2019 notamment à travers un développement encadré des nouvelles zones d'activités et des projets de densification/requalification de l'existant.

# ETAT D'AVANCEMENT DES DOCUMENTS D'URBANISME RIVES DU RHÔNE - 1er JANVIER 2025

Sur la base des informations disponibles au SMRR



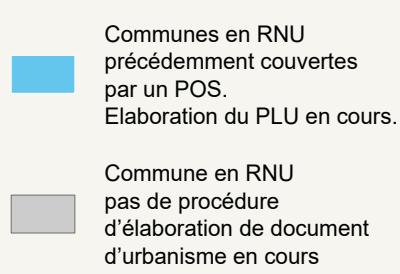
PLUIH



PLU



RNU



CC



## LES AVIS SUR LES PROJETS SUR LE TERRITOIRE

### **Les avis sur les projets > 5000m<sup>2</sup> de surface de plancher :**

Conformément au code de l'urbanisme, les opérations foncières et les opérations d'aménagement de plus de 5000m<sup>2</sup> de surface de plancher doivent être directement compatibles avec le Scot.

Au cours de l'année 2024, le SMRR a donné des avis sur des projets entrant dans ce cadre, projets de logements ou économiques. A plusieurs reprises, le SMRR s'est rapproché des porteurs de projet pour améliorer la qualité de ces derniers :

#### **Projets de logements :**

Expéditeur	Demandeur	Localisation du projet	Nature du projet	Date envoi	Avis du SMRR
EBER	SDH	Péage de Roussillon	PA 5000m <sup>2</sup>	08/02/2024	Favorable
EBER	Valrim	St-Prim	PA 5000m <sup>2</sup>	22/03/2024	Réservé
EBER	Crédit mutuelle aménagement	Chanas	-	16/05/2024	Défavorable
VCA	SAS collection Intervalles	Vienne	PA 5000m <sup>2</sup>	14/06/2024	Favorable
EBER	Crédit mutuel Ex centre équestre Daria	Chanas	PA 5000m <sup>2</sup>	16/05/2024	Défavorable
CCPDA	BAMA	St-Rambert d'Albon	PA 5000m <sup>2</sup>	12/11/2024	Favorable

#### **Projets économiques :**

Sur l'année 2024, il n'y a pas eu de projet économique de plus de 5000m<sup>2</sup> de surface de plancher.

#### **La consultation sur les projets commerciaux soumis aux CDAC (commissions départementales d'aménagement commercial) :**

Sur l'année 2024, il n'y a pas eu de projets commerciaux soumis aux CDAC.

#### **La consultation sur les projets commerciaux de 300 à 1000 m<sup>2</sup> :**

Le SMRR analyse l'ensemble des projets commerciaux de plus de 300 m<sup>2</sup> qui ne relèvent pas d'un passage automatique en CDAC.

Expéditeur	Demandeur	Localisation du projet	Nature du projet	Date envoi	Avis du SMRR
EBER-ETAT	Régularisation pépinière	Monsteroux Milieu	PC commerce	04/07/2024	Défavorable. Saisine volontaire de la CDAC par le SMRR. Avis défavorable en CDAC (du SMRR et de la CDAC).

<b>Expéditeur</b>	<b>Demandeur</b>	<b>Localisation du projet</b>	<b>Nature du projet</b>	<b>Date envoi</b>	<b>Avis du SMRR</b>
ARA	Fipex	Davézieux	PC commerce	12/08/2024	Avis initialement défavorable puis favorable après modification apportée par le porteur de projet. Avis favorable en CDAC (du SMRR et de la CDAC).
ARA	Immaldi et compagnie	Davézieux	PC commerce	20/08/2024	Favorable
EBER	SAS la Palladienne	Chanas	PC commerce	06/11/2024	Défavorable. Saisine volontaire de la CDAC par le SMRR. Retrait du dossier par le porteur de projet avant la délibération de la CDAC.

De plus, le SMRR a rencontré plusieurs opérateurs et élus locaux en cours d'année, à leur demande, pour échanger sur des projets commerciaux sur le territoire du SMRR.

#### **La consultation sur les projets EnR :**

<b>Expéditeur</b>	<b>Demandeur</b>	<b>Localisation du projet</b>	<b>Nature du projet</b>	<b>Date envoi</b>	<b>Avis du SMRR</b>
VCA	Serre agricole	Ampuis	-	06/05/2024	Favorable
VCA-ETAT	TSE	Serpaize	PV au sol	03/07/2024	Défavorable



PARTIE

# 3

**LE SCOT EN ACTION -  
LES ÉTUDES CLÉS ET LES  
DATES MARQUANTES DE  
2024**

## ETUDE SUR UN PORTEFEUILLE DE FRICHES ECONOMIQUES (AVEC EPORA)

### Résorber les friches du territoire :

En 2021, le Syndicat Mixte des Rives du Rhône (SMRR) a réalisé, en collaboration avec ses 6 communautés de communes/d'agglomération membres et Epura, l'Établissement Public Foncier Ouest Rhône-Alpes, un inventaire des friches économiques du territoire. L'objectif de ce travail est de mieux connaître la localisation et les enjeux de ces friches qui pourraient être réinvesties à l'avenir pour accueillir de nouvelles fonctions (économie, habitat, espaces naturels...) et ainsi éviter l'artificialisation d'espaces agricoles et naturels pour le développement du territoire. Dans le cadre de cette étude, près de 90 friches et sites sous-utilisés ont été identifiés sur le territoire.

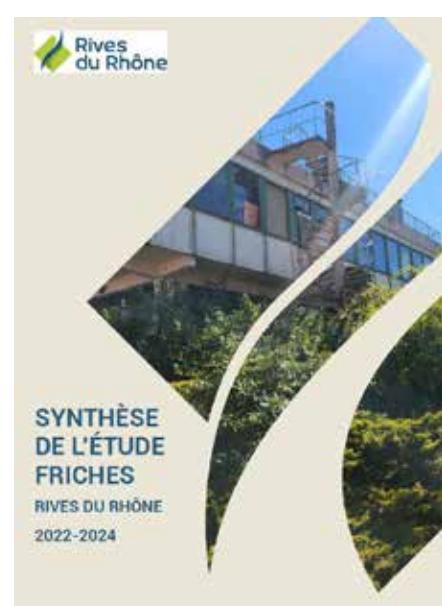
Afin d'aller plus loin, les élus du SMRR ont souhaité accompagner les communes et communautés de communes/d'agglomération du territoire en réalisant sur une quinzaine de friches des études pré-opérationnelles. Ces études ont pour objectif de réaliser un diagnostic complet sur la friche et son quartier, de réfléchir collectivement à des scénarios de programmation possible et enfin de disposer d'information sur les coûts et les procédures nécessaire à l'émergence de nouveaux projets sur ces friches et sites sous-utilisés.

Depuis l'été 2022, les études ont été lancées et finalisées sur 12 sites :

- La résidence du lac à Maclas (42).
- Le Cénacle et la maison Sainte-Monique à Lalouvesc (07).
- L'usine Quai Merle à Annonay (07).
- L'ancienne ébénisterie rue Alphonse Franc à Annonay (07).
- L'ancien hôtel-restaurant à Saint-Martin-d'Août (26).
- L'ancienne tannerie de Saint-Barthélemy (38).
- L'ancienne carrière dans le centre-ville du Péage-de-Roussillon (38).
- Le site Mosadrom sur la ZA des Airs et 3 garages dans le centre-ville à Châteauneuf de Galaure (26).
- La ZA Tanneries à Pont-Evêque (38).
- Le Briat à Saint-Appolinard (42).
- La zone de Munas à Quintenas et Ardoix (07).
- L'ancien Leader Price et la friche Novex à Saint-Vallier (26).

Une nouvelle étude a été lancée en décembre 2024 sur le site de la SNEP à Chanas (38).

Un bilan de ces études a été réalisé en 2024. Il permet de mettre en avant les enjeux à venir et les difficultés à prendre en compte pour remobiliser les friches à l'avenir.



Résidence du lac à Maclas (à gauche), ancienne ébénisterie à Annonay (à droite)

## ETUDE SUR LA SANTE ET L'ENVIRONNEMENT A L'ECHELLE DES RIVES DU RHONE - FINANCEMENT ET REALISATION ARS/ORS

Le SMRR a commandé une étude sur la santé et l'urbanisme à l'été 2023, mettant l'accent sur les aspects non liés à l'offre de soins. Les conclusions de l'étude ont été présentées par Carole Martin Dechand, Alan Le Calloch de l'ORS et Valerie Parron de l'ARS. La santé est définie par l'OMS comme un bien-être complet englobant les aspects physiques, mental et social. Les facteurs déterminants de la santé incluent l'environnement, le statut socio-économique, le patrimoine génétique, l'accès aux soins, et les habitudes de vie. L'étude évalue la santé des populations des Rives du Rhône, révélant des impacts différenciés en fonction des territoires et des impacts sur la population sur différents indicateurs. Dans un premier temps, elle a été l'occasion de faire le lien entre les politiques d'aménagement et la santé de la population. Dans un second temps, elle a permis de sensibiliser les acteurs et élus à l'intégration des enjeux de santé dans les projets d'aménagement.

Les résultats de ce diagnostic ont été présentés en conseil syndical en mars 2024.



## ATELIER DES TERRITOIRES - AMENAGER DES TERRITOIRES PRODUCTIFS, SOBRES ET CREATEURS DE VALEURS

Le Syndicat Mixte des Rives du Rhône a été lauréat de l'appel à projet de la DGALN pour l'organisation d'ateliers des territoires sur le thème « aménager des territoires productifs, sobres et créateurs de valeur ». Dans ce cadre, le SMRR, avec l'appui des DDT 07 et 38, dispose de l'accompagnement d'un groupement de bureaux d'études mené par le cabinet Atelier du Rouget.

L'objectif de cet atelier est de répondre aux cinq grands défis identifiés dans l'étude sur les modèles économiques des Rives du Rhône réalisée en 2023 :

- 1. **Virage industriel et sobriété foncière** : comment concilier croissance économique et sobriété foncière ? Nécessité d'un changement de logiciel d'aménagement (maîtrise publique du foncier, difficulté à faire sortir les ZAE...).
- 2. **Virage industriel et vulnérabilité économique** : quels mécanismes assurantiels adopter ? L'industrie est très vulnérable à des évolutions Géo-politiques-économiques macro qui nous dépassent. Nécessité de développer d'autres secteurs économiques en parallèle.
- 3. **Virage industriel et accueil de population** : comment augmenter l'offre d'accueil et les services à la population ? Le virage industriel suppose une augmentation des dépenses de fonctionnement (notamment autour des services à la population) ? Nécessité d'investir ; Nécessité de mettre les acteurs en situation de participer à l'augmentation de l'offre.
- 4. **Virage industriel et acceptabilité** : comment gérer la conflictualité que génère certains projets ? Favoriser la pédagogie pour montrer les avantages du développement industriel et mobiliser davantage les acteurs économiques.
- 5. **Virage industriel et gouvernance** : quelles sont les alliances à renforcer ? Nécessité de mieux travailler ensemble entre les EPCI. Parler d'une seule voix et coopérer pour mieux peser.



Il vise aussi à amener l'ensemble des acteurs des projets industriels (collectivités, représentants de l'Etat et de ses agences, entreprises, associations environnementales, agriculteurs, représentants de la société civile...) à se rencontrer et à échanger afin de changer dans les façons de faire de chacun. Dans ce cadre, deux ateliers ont été organisés en octobre et en décembre 2024. Un 3ème est prévu début 2025 et doit permettre d'apporter des solutions et des méthodes pour faciliter l'émergence des projets industriels plus sobres et mieux acceptés sur le territoire.

## [ DIAGNOSTIC TOURISME ET CULTURE DES RIVES DU RHÔNE

En 2024, Hugo CHARRIN a été recruté en tant que stagiaire durant 5 mois pour réaliser un diagnostic tourisme et culture à l'échelle des Rives du Rhône. Ce travail a vocation à être intégré dans la future révision du Scot prévue au prochain mandat. Ce diagnostic a notamment été présenté en Cotech Rives du Rhône, en bureau syndical, ainsi que lors d'une réunion de restitution à destination des référents tourisme et culture des EPCI et offices de tourisme du territoire et des partenaires en novembre 2024.

## [ ORGANISATION DES 1ERES ASSISES DE L'EAU DES RIVES DU RHÔNE

Le Syndicat Mixte des Rives du Rhône a organisé les 1ères assises de l'eau des Rives du Rhône le 12 juin 2024. Près de 80 personnes ont participé.

Cet évènement majeur a abordé les questions relatives à la disponibilité de la ressource en eau et à la prise en compte du risque inondation dans les politiques d'aménagement et de planification. Ces réflexions et échanges autour des expérimentations et initiatives locales avaient pour objectif de montrer un panel de solutions qui fonctionnent pour prendre en compte les enjeux de quantité d'eau et de risque inondation et ont vocation à nourrir la future révision du Scot des Rives du Rhône. En conclusion de cette journée, les élus ont affirmé la nécessité :

- De partager les outils de gestion de l'eau pour nourrir la future révision du Scot ;
- De poursuivre le travail de coopération avec les différents acteurs de l'eau ;
- D'organiser une rencontre pour la définition des modalités de portage de la SLGRI sur le Rhône.



## [ LA COMMUNICATION & CONCERTATION

Le SMRR dispose de différents outils pour concerter et faire connaître le SMRR et le Scot au plus grand nombre. En 2024, des actions de communication ont été réalisées à destination des élus du territoire :

- Rédaction d'articles pour les journaux municipaux à la demande ;
- Publications d'actualités sur le SMRR et le Scot sur le site Internet du SMRR et sur LinkedIn.



PARTIE

# 4

## L'OBSERVATOIRE DU SCOT

Dans le cadre de son observatoire, le Syndicat Mixte des Rives du Rhône continue de mettre en place des outils de suivi et d'évaluation du Scot. Il accompagne également les communes, EPCI ainsi que les bureaux d'études (les accompagnant) dans leurs projets. L'ensemble des données produites par le SMRR sont mises à disposition gratuitement aux différents partenaires.

## REALISER LE BILAN TRIENNAL ZAN GRÂCE À L'OBSERVATOIRE DE L'OCCUPATION DES SOLS DES RIVES DU RHÔNE

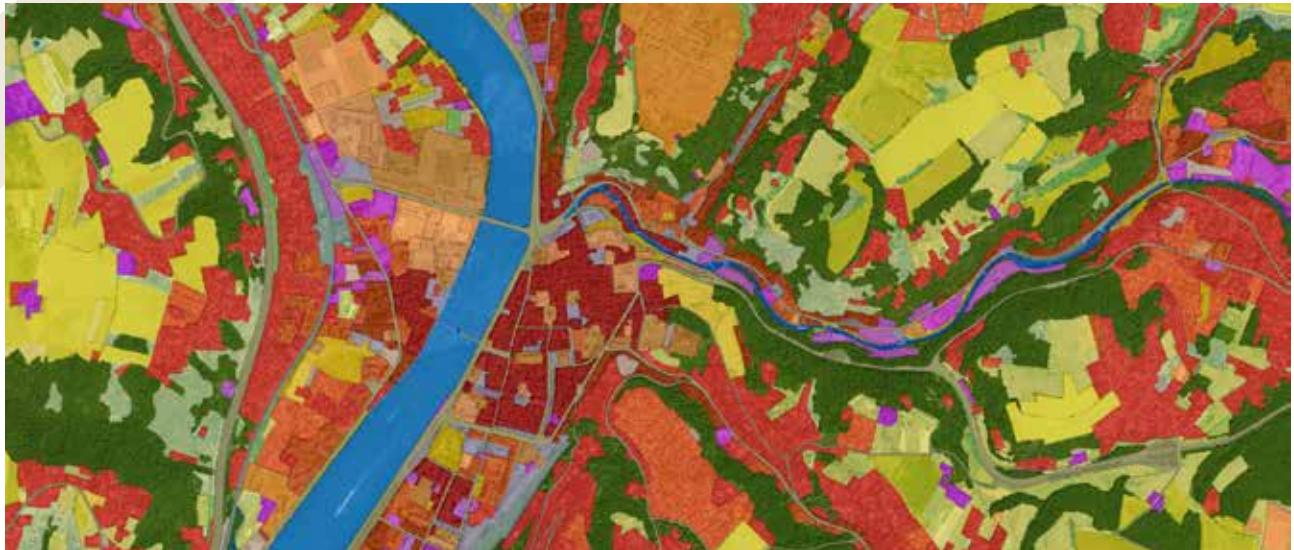
Dans la continuité du travail portant sur l'analyse des différents décrets de mise en œuvre de la trajectoire ZAN, mené tout au long de l'année 2023, le Syndicat Mixte des Rives du Rhône poursuit en 2024 son accompagnement en réalisant une analyse de l'occupation des sols basée sur l'orthophoto de 2023, permettant d'appréhender la trajectoire ZAN.

Ensuite, le Syndicat Mixte des Rives du Rhône aide également les communes et EPCI dans la réalisation de leur bilan triennal. Pour rappel, le rapport doit être élaboré au moins une fois tous les 3 ans, par la commune ou l'EPCI doté d'un document d'urbanisme. Il doit être présenté puis débattu devant le conseil municipal ou l'assemblée délibérante et faire l'objet d'un vote.

Enfin, le rapport et l'avis font l'objet d'une publication sous forme électronique et doivent ensuite être transmis sous 15 jours aux préfets, au président du Conseil Régional, au président de l'EPCI pour une commune membre ou aux maires des communes membres de l'EPCI compétent, et le cas échéant aux observatoires locaux.

Effectivement, l'État met à disposition des données sur le « portail de l'artificialisation » afin de permettre une comparaison entre territoires à l'échelle nationale. Ces données chiffrées ne sont toutefois pas cartographiées et ne permettent pas, à l'échelle locale, de comprendre l'origine et la localisation de la consommation d'ENAF.

Le Syndicat Mixte des Rives du Rhône dispose depuis plusieurs années d'une base d'observation de l'occupation des sols (BD OccSol).

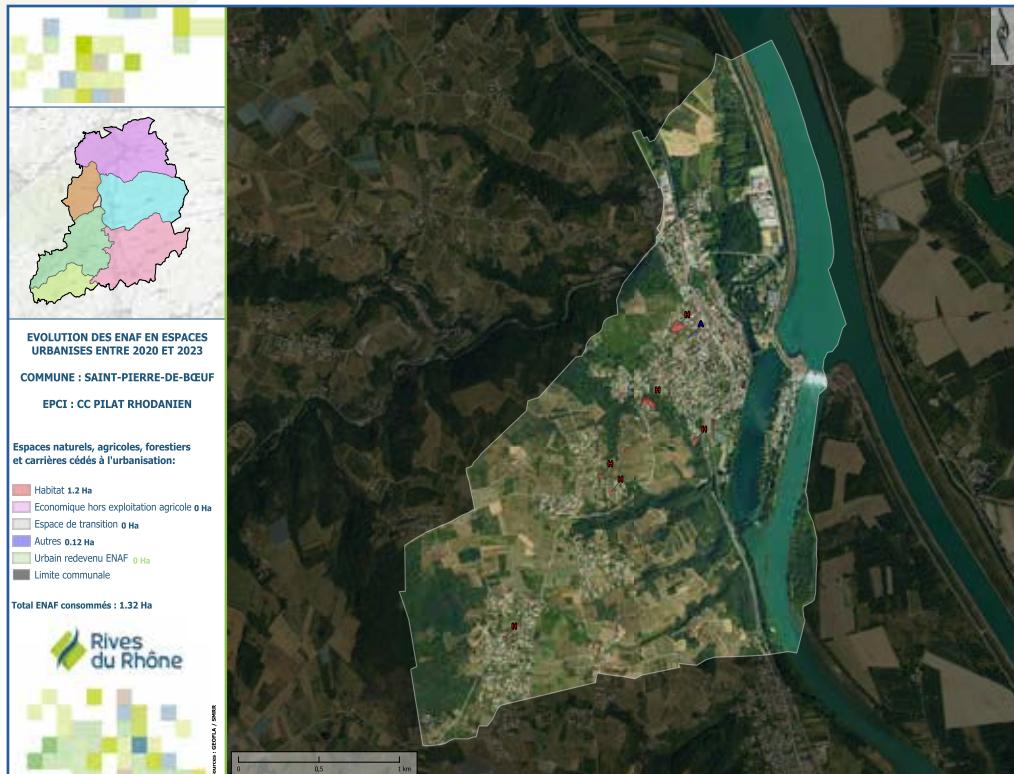


Aperçu de la BDD OccSol 2023

Celle-ci permet d'observer cartographiquement l'évolution de l'occupation des sols selon une armature en 52 classes ainsi que l'évolution de la consommation d'ENAF. L'utilisation de cette base de données pour la réalisation du rapport triennal a été validée par le sous-préfet de Vienne, coordinateur des 5 DDT à l'échelle des Rives du Rhône.

C'est dans ce contexte que le Syndicat Mixte des Rives du Rhône met à disposition des communes et EPCI membres un ensemble d'éléments permettant de réaliser le rapport triennal :

- Les bases de données au format SIG.
- Des données concernant la consommation d'ENAF sur plusieurs années ainsi qu'un objectif ZAN pour la période 2020-2030.
- Un atlas cartographique avec les consommations d'ENAF observées entre 2009 et 2020 et entre 2020 et 2023.
- Un atlas cartographique avec les ENAF restants dans les zones U et AU des PLU en vigueur ou PLU(i) arrêtés.
- Une trame de rapport triennal déclinée en deux versions. (Simple/Complète)
- Un exemple de délibération



*Atlas cartographique de la consommation d'ENAF entre 2020 et 2023 sur la commune de Saint-Pierre-de-Bœuf*



*Brochure de communication*



*Trame de rapport triennal*

La base de données étant réalisée sur un périmètre de 152 communes, elle peut donc contenir certaines erreurs. Les cartographies mises à disposition aux communes d'identifier de potentielles erreurs qui sont ensuite corrigées par le SMRR.

## LA PREPARATION DU BILAN A 6 ANS DU SCOT

Le Scot des Rives du Rhône a été approuvé le 28 novembre 2019. Selon l'article L143-28 du Code de l'Urbanisme, l'analyse doit être réalisée 6 ans après l'approbation ou la délibération prescrivant la révision du Scot.

En 2024, une série d'indicateurs de suivi du Scot ont été produits et serviront à réaliser le bilan au cours de l'année 2025.

Enfin, ce travail permettra de dégager une tendance par indicateur (favorable, stable, défavorable) et permettra d'identifier les points forts et ou faiblesses du document en vigueur. Cet exercice sera donc une étape clé pour la définition des besoins mais aussi dans l'identification de potentielles mises à jour du document en vue de la future révision du Scot.



PARTIE

# 5

**LE SMRR  
OUVERT SUR  
L'EXTÉRIEUR**

Dans le cadre de ses missions, le SMRR a développé des partenariats avec d'autres structures et territoires dans l'objectif de développer la connaissance sur le territoire et de développer le partage d'expériences.

## L'INTER-SCOT DE L'AIRE METROPOLITAINE LYONNAISE

### La démarche inter-Scot en 2024 :

En 2024, la communauté technique de l'inter-Scot a poursuivi ses travaux avec les deux agences d'urbanisme de Lyon et de Saint Etienne. Elle s'est ainsi réunie à sept reprises en comité technique et à d'autres occasions pour travailler en groupe projet.

Cette année a été marquée par la validation du **nouveau Chapitre Commun de l'inter-Scot** lors de la rencontre des Présidents qui s'est tenue le 10 janvier 2024 à l'Abbaye d'Ambronay à l'invitation du Scot du Bugey Côteire Plaine de l'Ain. Datant de plus de 10 ans, ces orientations communes nécessitaient une actualisation pour tenir compte des enjeux démographiques, climatiques et écologiques, de sobriété foncière (ZAN) et d'une organisation multipolaire renouvelée permettant notamment d'un développement économique moins concentré sur l'agglomération lyonnaise.

Lors de cette rencontre, 2 sujets de réflexion prioritaires ont été définis par les élus pour l'année 2024 :

- Une étude sur les **conditions de faisabilité d'un rééquilibrage territorial des activités tertiaires** promu dans le nouveau Chapitre Commun. Cette étude menée par les 2 Agences a pour objectif de définir les types d'activités tertiaires, d'analyser les stocks et les dynamiques tertiaires, d'auditionner les professionnels du secteur, d'imaginer des trajectoires prospectives et d'évaluer in fine les conditions de faisabilité de ce rééquilibrage. Elle a fait l'objet de deux séances de travail en septembre et en novembre 2024. Un séminaire de restitution de ce travaux exploratoires sera programmé début 2025.
- Une étude permettant d'éclairer les orientations du Chapitre Commun en matière de **logistique**, en particulier sur le volet foncier qui n'a pas fait l'objet d'actualisation depuis le schéma de cohérence logistique de la RUL de 2015, alors que le contexte a profondément changé : zéro artificialisation nette, fortes tensions sur le marché, réorganisation des chaînes logistiques. Cette étude a pour objectif de caractériser les parcs logistiques existants, d'évaluer les besoins en immobilier logistique, et d'estimer et cartographier les tènements fonciers de grande superficie (en renouvellement ou en extension) en capacité d'accueillir des implantations logistiques. Des temps d'échanges techniques ont permis de travailler sur ce sujet fin 2024 et les premiers résultats seront restitués aux présidents début 2025.

En 2024, l'inter-Scot a également participé, avec 2 autres territoires pilotes (la Région Bretagne et la Communauté de communes du Clunisois), à une recherche-action financée par l'ADEME et animée par Virage Energie visant à étudier le rôle à jouer par les collectivités locales dans la déclinaison concrète des scénarios Transition(s) 2050, notamment par le biais des documents de planification, avec un focus sur la mise en place de politiques locales de sobriété. Cela s'est traduit concrètement par une analyse croisée de 4 Scot avec les scénarios Transition(s) 2050, et de deux ateliers d'échanges : le 11 avril 2024 entre services des Scot et des EPCI de l'Amelyse, et le 4 juillet 2024 avec les élus volontaires de ces mêmes instances.

L'objectif de ces ateliers étaient de mieux cerner les différences entre les 4 scénarios Transition(s) 2050, et de voir comment ces scénarios peuvent se traduire à l'échelle des Scot et de l'inter-Scot, que ce soit en matière d'urbanisme et d'aménagement, de développement économique ou de coopérations entre territoires. Les résultats de ces travaux expérimentaux seront présentés début 2025.

## L'INTER-SCOT DROME-ARDECHE

Le SMRR s'est mobilisé dans le cadre de l'inter-Scot mené à l'échelle des deux départements de la Drôme et l'Ardèche. Plusieurs rencontres ont été organisées entre les techniciens des Scot.

## LA FEDERATION NATIONALE DES SCOT

En 2024, les instances de la Fédération Nationale des Scot se sont réunies à plusieurs reprises, en présentiel et en distanciel pour échanger sur les actualités en lien avec les Scot, et notamment les enjeux liés au ZAN. Le Président et les équipes du SMRR ont participé aux 18èmes Rencontres Nationales des Scot à Arras du 28 au 30 août, sur le thème « 50 nuances de vert, construire sa stratégie écologique territoriale ». Dans ce cadre, Aline HEBERT conseillère syndicale aux Rives du Rhône et membre du bureau de Rives Nature est intervenue pour présenter la stratégie territoriale en matière de biodiversité portée par SMRR et Rives Nature devant plus de 400 participants.

Pour rappel, la Fédération Nationale des Scot, avec ses 332 structures adhérentes, est une fédération proche du terrain : une newsletter par mois, des infos-flash de décryptage des lois, de multiples formations et webinaires, des décryptages juridiques, des animations territoriales avec les référents régionaux. La Fédération s'active également par du lobbying parlementaire ou dans le cadre d'études de portée nationale avec de multiples partenaires, privés comme publics.

## L'ACCOMPAGNEMENT DE LA DEMARCHE DE CLASSEMENT UNESCO

En 2024, le SMRR a décidé d'accompagner le projet de préfiguration « la Vallée du Rhône de Vienne à Valence, un territoire de tradition, de diversité et d'adaptation au changement, berceau de la syrah et des serines » en vue de l'inscription sur la liste du patrimoine mondial UNESCO.

Le Syndicat Mixte des Rives du Rhône apporte un appui administratif (demande de subventions, suivi administratif des dossiers), financier (participation au financement d'une étude sur la recherche de la Valeur Universelle Exceptionnelle du territoire) et technique (appui de l'équipe du SMRR aux porteurs de projet).

Les études produites dans le cadre de la démarche pourront venir enrichir le futur Scot dont la révision est prévue au prochain mandat.

Le SMRR va poursuivre l'accompagnement du projet jusqu'à la création de l'association de préfiguration de la démarche qui intégrera des représentants de la profession viticole, à l'origine du projet, et des représentants des collectivités locales (Région, départements, EPCI). La création de l'association est prévue au 1er semestre 2025.



## LES AVIS SUR LES DOCUMENTS D'ÉCHELLE RÉGIONALE

### Démarche d'amélioration de la mobilité entre Lyon et Saint-Etienne :

Dans le cadre de l'abandon du projet A45, l'Etat a engagé une démarche partenariale avec les acteurs locaux pour améliorer les déplacements entre Lyon et Saint-Etienne. Cela doit aboutir sur une liste d'actions et des travaux à mettre en œuvre à moyen-long termes, mais aussi dès aujourd'hui.

Le ministre du transport a souhaité relancer une année de concertation pour trouver des solutions permettant d'améliorer les mobilités dans le Sud-Est Lyonnais. Le SMRR a donc participé aux réunions techniques et aux ateliers de travail de cette instance. Le COPIL de restitution de l'étude initialement programmé 2024 n'a pas eu lieu. Cette démarche est en attente.

### Participation à la révision de la charte du parc du Pilat :

Les élus et les équipes du SMRR ont été invités par le Parc Naturel Régional du Pilat au processus de révision de la charte du Parc. Les dispositions pertinentes de cette charte devront être transposées dans le futur Scot.



### Avis sur les projets de demi-échangeurs Nord-Drôme, Inspira et Axe7 :

Le SMRR a donné des avis favorables, sur les projets de demi-échangeurs Nord-Drôme et sur la consultation publique sur le secteur Nord d'Inspira. De plus, le SMRR a apporté aux partenaires (CCPDA et SM Inspira) un appui sur l'argumentaire montrant la compatibilité de ces projets avec le Scot.

### Avis sur le projet de Scot Vallée de la Drôme :

Le SMRR a donné un avis favorable assorti d'une remarque sur le projet de Scot Vallée de la Drôme. Le Scot de la Vallée de la Drôme Aval accompagne un projet de territoire ambitieux qui affirme la place centrale de ce territoire en tant que « métropole rurale ».



PARTIE

# 6

## **PARTENARIAT AVEC RIVES NATURE**

## L'EQUIPE DE RIVES NATURE



L'association Rives Nature est présidée depuis 2021 par Philippe GENTY.

Un poste de chargé de mission biodiversité a été créé à temps plein en 2021, grâce notamment au financement de la Région dans le cadre du Contrat Vert et Bleu. Dans ce cadre, Mélodie LIORET a été recrutée au cours du mois de janvier 2021. Son contrat a pris fin en juin 2022. Elle a été remplacée par Yannick SIMON depuis novembre 2022 et ce dernier termine sa mission au 31 décembre 2024.

Gaëlle MALLET, Julien LAHAIE puis Cédric LANSOU du SMRR, continuent d'assurer un appui technique et administratif à l'association.

## DEVELOPPER ET ANIMER UN OBSERVATOIRE, CENTRE DE RESSOURCES

### Inventaires des pelouses sèches :

Dans le cadre de l'acquisition de connaissances naturalistes sur le territoire du Scot, Rives Nature est venu en appui du SMRR pour compléter les inventaires de pelouses sèches lancés depuis 2013 sur le territoire.

Formations végétales rases composées de grandes herbacées sur sols pauvres, les pelouses sèches représentent un milieu qui se raréfie et mérite d'être entretenu par réouverture mécanique ou activité pastorale. Elles abritent en effet jusqu'à 26% des espèces de plantes protégées sur le territoire national. Pourtant, il est actuellement difficile de garantir la préservation par maîtrise d'ouvrage (conventions avec les propriétaires) ou par maîtrise foncière.

La cartographie et les rapports associés aux études annuelles sont actuellement disponibles pour les EPCI afin d'alimenter les documents d'urbanisme.

Un travail de synthèse de ces données, engagé en 2022, a permis d'établir une première carte de répartition des pelouses afin d'alerter de leur présence auprès des EPCI. Sur l'ensemble du territoire ce sont 1794ha de pelouses sèches qui ont été recensées dans lesquelles on a pu retrouver 660 espèces de flore dont 11 protégées, 23 menacées ainsi que 280 espèces de faune dont 76 protégées, 44 menacées.

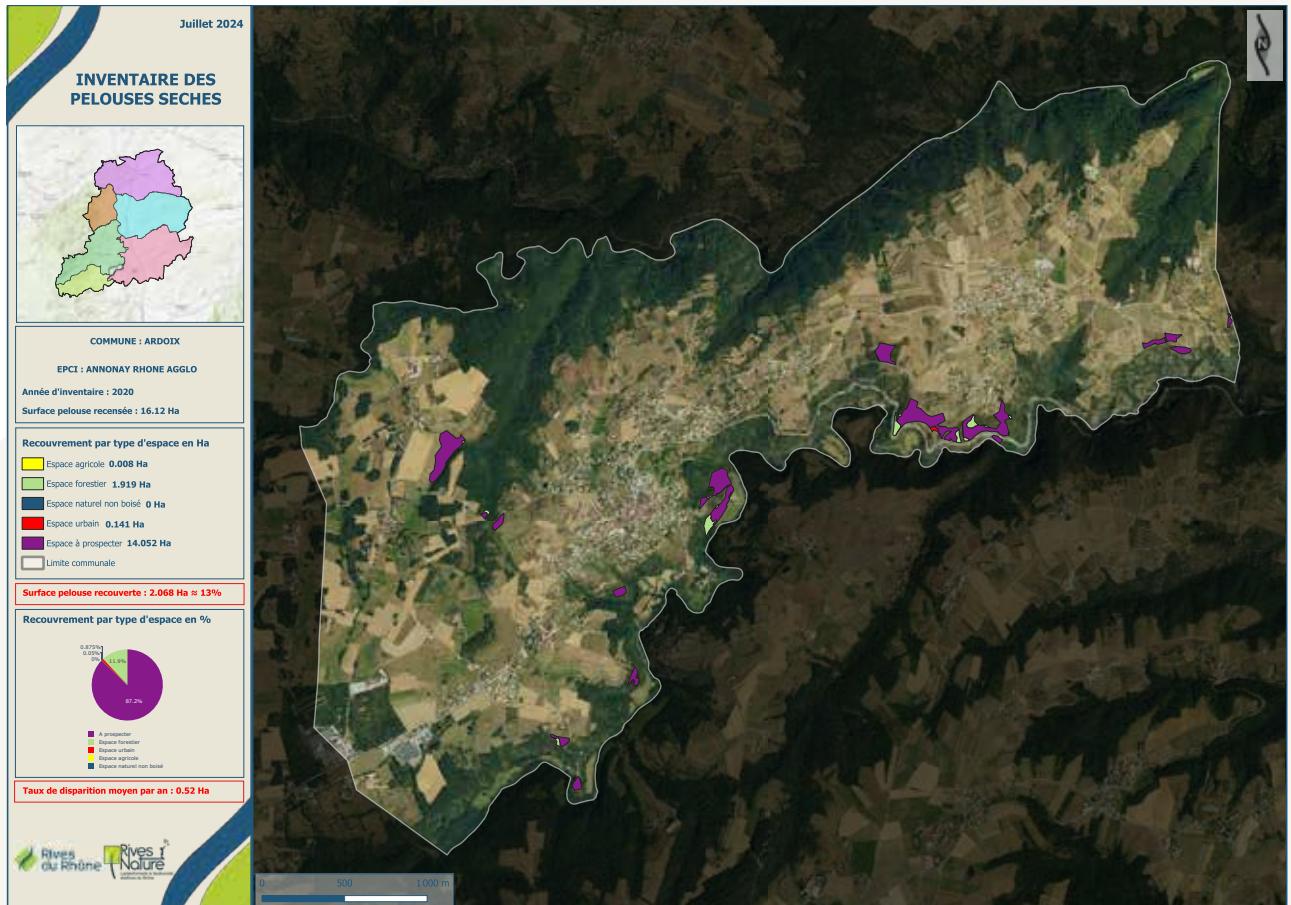
En 2024, la base de données et les fiches-communes présentant les zones accueillant des pelouses sèches ont été actualisées au regard de la nouvelle couche d'occupation du sol produite par le Scot en 2023.

En 2024, la base de données et les fiches-communes présentant les zones accueillant des pelouses sèches ont été actualisées au regard de la nouvelle couche d'occupation du sol produite par le Scot en 2023.

En juillet 2024, des atlas cartographiques portant sur les inventaires des pelouses sèches ont été réalisés à l'échelle de chaque commune. Tout d'abord, ils permettent d'identifier géographiquement les pelouses sèches et permettent également de quantifier leurs surfaces ainsi que de connaître leurs dates de recensement à l'échelle communale. Grâce au croisement avec la BDD Occsol du SMRR de 2023, nous avons pu cibler les pelouses sèches ayant été recouvertes par un autre type d'espace (espace agricole, espace forestier, espace naturel non boisé, espace urbain). Il reste également des milieux à prospecter, ce sont des zones où l'existence des pelouses sèches sera à vérifier.

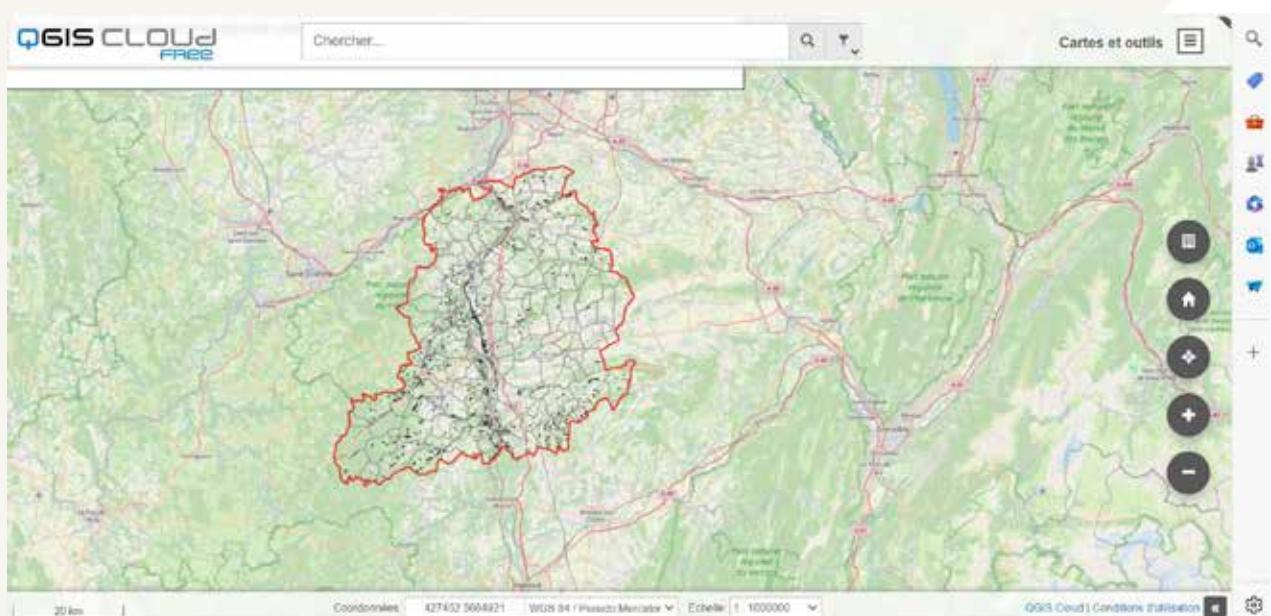


Aujourd'hui, d'après cette analyse, il semblerait que 313 ha de pelouses sèches aient disparu (52 ha au profit de l'urbain, 33 ha par l'agriculture, 228 ha par des espaces forestiers et 0,5 ha au profit des espaces naturels non boisés), représentant une perte totale de 17 % des pelouses sèches à l'échelle des Rives du Rhône. Nous aurons également 1476 ha de pelouses sèches à prospector afin de pouvoir constater que celles-ci sont toujours présentes sur le territoire.



Atlas cartographique des pelouses sèches sur la commune d'Ardoix

Ce travail a aussi donné lieu à la création d'une cartographie en ligne pour pouvoir partager la donnée avec tout type de public. Voici le lien de celle-ci : [https://qgiscloud.com/SMRR/Pelouses\\_seches\\_smrr](https://qgiscloud.com/SMRR/Pelouses_seches_smrr)



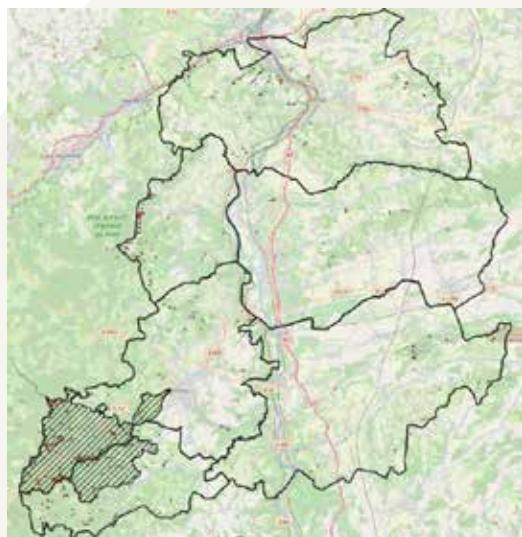
## Inventaires des forêts matures :

En 2021 les élus du SMRR ont souhaité poursuivre les campagnes d'inventaires naturalistes en se concentrant désormais sur les forêts matures.

Une première pré-cartographie des forêts anciennes, forêts matures et vieilles forêts des Rives du Rhône avait ainsi été produite et nécessitait des inventaires terrain pour compléter cette première expertise et avoir une évaluation quantitative et qualitative de ces forêts plus précise.

Courant 2023, un groupe de travail (LPO Drôme-Ardèche, CEN Rhône Alpes, FRAPNA Ardèche, Naturama, Conservatoire Botanique National Massif Central (CBNMC) et Charte Forestière Bas-Dauphiné Bonneveaux) a été constitué pour établir une méthodologie d'inventaire pouvant être déployée sur l'ensemble du territoire. La méthodologie du CBNMC a ainsi été retenue (calcul d'un Indice de Maturité : IMAT) et la FRAPNA Ardèche a été identifiée comme prestataire pouvant réaliser les inventaires.

En 2024, Rives Nature et le SMRR ont conventionné avec Annonay Rhône Agglo et le département de l'Ardèche pour financer une première campagne de recensement des forêts matures sur le périmètre de l'ENS de la Cance. Une seconde campagne sur ce périmètre est prévue en 2025.



## FORMATION À LA SÉQUENCE ERC APPLIQUÉE AUX PROJETS ET DOCUMENTS DE PLANIFICATION

Une formation à destination des élus et agents des EPCI des Rives du Rhône ainsi qu'aux agents en charge de l'environnement des cinq DDT et aux bureaux d'études accompagnant certains projets de PLU et PLUi du territoire a été organisée en 2024. Elle a permis de réunir une vingtaine de participants sur une journée.

La journée a eu lieu en deux temps avec une matinée consacrée à plusieurs interventions :

- Agnès MECHIN - Directrice d'études, géographe à ECO-MED : Présentation rapide et générale de la séquence ERC, rappel des enjeux du ZAN et ouverture sur la prise en compte de la séquence ERC dans la planification ;
- Nélia DUPIRE Chargée de mission Biodiversité à Grand Lyon : Présentation de la méthodologie de pilotage de la séquence ERC à l'échelle de la métropole de Lyon : doctrine interne, implication transversale des directions, ex de projet, milieux et équipements gérés, stratégie foncière, outils... questions à résoudre ;
- Cindie ARLAUD Responsable du pôle Expertise Conservation de la LPO AuRA : Présentation des enjeux autour de la prise en compte de la séquence ERC dans le développement des EnR ;
- L'après-midi était consacrée à des ateliers qui avaient pour objectifs de comprendre comment mettre en œuvre la séquence ERC sur des projets / plans.

L'atelier « projets » de l'après-midi a été consacré au projet de la ZAE de Marenton porté par Annonay Rhône Agglo et l'atelier « plans » a été consacré à un PLU d'une commune du Gard. L'atelier sur la ZAE a notamment permis de proposer collectivement plusieurs pistes de mesures d'évitement, de réduction et de compensation.

## ACTUALISATION DE LA CHARTE « TERRITOIRE À BIODIVERSITÉ POSITIVE »

La Charte « Territoire à Biodiversité Positive » avait été créée en 2013 sur la volonté des élus du SMRR dans l'objectif de labelliser des projets d'aménagements qui étaient engagés dans une démarche de prise en compte de la biodiversité, qui allait plus loin que ce qu'imposait la réglementation de l'époque. Cette charte a permis de labelliser plusieurs projets communaux ainsi que deux projets privés (Centrale photovoltaïque d'EDF Renouvelables à Saint-Romain-En-Gal et le quartier « Ô Naturel » de Bouygues Immobilier aux Roches-de-Condrieu).

En 2024, les élus du SMRR et de Rives Nature ont souhaité que cette charte évolue en un label « Projet à Biodiversité Positive ». L'objectif est notamment d'actualiser son contenu vis-à-vis de l'évolution de la réglementation depuis 2013 (loi Biodiversité de 2016, Loi Climat et Résilience 2021). Rives Nature a accompagné deux projets du territoire : la ZAE de l'Aucize à Bessey portée par la CC Pilat Rhodanien, et le projet de centrale photovoltaïque au sol à Loire-sur-Rhône porté par EDF Renouvelable. Ces deux analyses ont permis d'identifier les pistes d'amélioration des deux projets et d'affiner la méthodologie de mise en œuvre de cette charte.

Evaluation Zone d'Habitat (conception du projet hors phase chantier)				
Description du projet	Impacts sur la biodiversité locale	Impacts sur les fonctionnalités écologiques	Adaptation du bâti au changement climatique favorable à la santé et la biodiversité	Acculturation et formation
PRÉSENTATION DU PROJET				
ZONAGES RÉGLEMENTAIRES SUR LESQUELS S'IMPLANTE LE PROJET	<ul style="list-style-type: none"> <li>• ETAT DES LIEUX (inventaires réalisés ou prévus, protocoles associés, écologie des espèces, impact sur les espèces)</li> </ul> <p>FAUNE FLORE/FONGE HABITATS</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• MESURES ERC</li> </ul> <p>FAUNE FLORE/FONGE HABITATS</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• SUIVI (suivi des populations d'espèces, et d'EEE, qualité des habitats)</li> </ul> <p>FAUNE FLORE/FONGE HABITATS</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• ETAT DES LIEUX (inventaire des continuités écologiques, état du sol et disponibilité ressource en eau)</li> </ul> <p>CONTINUITÉS SOL EAU</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• ERC ou INTERVENTIONS</li> </ul> <p>CONTINUITÉS SOL</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• SUIVI (suivi de la fonctionnalité, pédofaune et usage de la ressource en eau)</li> </ul> <p>CONTINUITÉS SOL EAU</p>	<p>COHABITATION BÂTI ET FAUNE (conservation éléments naturels, adaptation des murs, gestion des piéges involontaires)</p> <p>COHABITATION BÂTI ET FLORE (adaptation des murs, toitures végétalisées, préservation de la flore spontanée)</p> <p>SANTÉ ET ENVIRONNEMENT (expérience de nature, limitation des nuisances)</p> <p>SUIVI (biodiversité liée au bâti, piéges involontaires)</p>	<p>PARTICIPATION CITOYENNE (conception participative, sensibilisation, image du site, lien avec initiatives locales en faveur de la biodiversité)</p> <p>FORMATION (formation à la biodiversité aux élus et techniciens en charge du projet)</p> <p>DONNÉES (transfert des données à l'ORB AuRA)</p>
HISTORIQUE DE L'USAGE DU SITE (état des lieux du sol, des pollutions)				

Evaluation Phase Chantier			
Généralités sur la phase chantier	Impacts sur la biodiversité locale	Impacts sur les fonctionnalités écologiques	
GÉNÉRALITÉS SUR LA PHASE CHANTIER	<p>MESURES D'EVITEMENT (Faune, Flore/Fonge, Habitats)</p> <p>MESURES DE REDUCTION (Faune, Flore/Fonge, Habitats)</p>	<p>MAINTIEN DES CORRIDORS</p> <p>POLLUTION</p> <p>SOL</p> <p>EAU</p>	<p>Formation</p> <p>FORMATION</p>

## COMMUNICATION AUTOUR DE RIVES NATURE

En termes de communication, Rives Nature a poursuivi ces travaux en mettant en place une newsletter de veille informationnelle. Cette newsletter permet aux membres de Rives Nature de suivre les actualités du territoire et des membres et d'obtenir une veille réglementaire et financière en lien avec la préservation de la biodiversité.

De plus, le SMRR ayant été labellisé « Territoire Engagé pour la Nature » (TEN) en 2020, Rives Nature continue de participer au réseau et a engagé un travail d'actualisation des fiches-actions produites il y a 4 ans.

Cette reconnaissance comme « Territoire Engagé pour la Nature » permet à Rives Nature de venir en appui du SMRR et d'augmenter ses possibilités de conseil en faveur de la biodiversité aux porteurs de projets.

# ANNEXE 1 - DELIBERATIONS DU BUREAU ET DU CONSEIL SYNDICAL

<b>Bureau syndical 7 février 2024</b>	
Avis sur le projet arrêté de Scot Vallée de la Drôme Aval	D-2024-01
Avis dans le cadre de l'enquête publique relative à l'autorisation environnementale unique – travaux de réalisation des deux demi-diffuseurs autoroutiers sur le territoire de DrômArdèche	D-2024-02
<b>Conseil syndical du 07 février 2023</b>	
Election du/de la 4eme VP	D-2024-03
Actualisation des remboursements de frais de mission	D-2024-04
Adhésion au contrat cadre du CDG38 pour la fourniture de titres restaurant	D-2024-05
Autorisation au président de signer la convention pour la mission d'inspection avec le CDG38	D-2024-06
Protection sociale complémentaire prévoyance – mandat au CDG38	D-2024-07
Participation au programme partenarial de l'agence d'urbanisme de l'agglomération lyonnaise	D-2024-08
Autorisation de signer la convention Inter Rhône – SMRR pour le projet UNESCO	D-2024-09
Finances – Débat d'Orientation Budgétaire 2024	D-2024-10
<b>Bureau Syndical du 06 mars 2024</b>	
Avis sur le PLU de Luzinay	D-2024-11
<b>Conseil Syndical du 20 mars 2024</b>	
Mise à jour du tableau des effectifs	D-2024-12
Finances : compte de gestion 2023	D-2024-13
Finances : compte administratif 2023	D-2024-14
Affectation du résultat 2023	D-2024-15
Détermination de la cotisation 2024 des EPCI adhérents au SMRR	D-2024-16
Budget Primitif 2024	D-2024-17
<b>Bureau syndical du 03 avril 2024</b>	
Avis sur le PLUi de Rhône Agglo	D-2024-18
<b>Bureau Syndical 03 juillet 2024</b>	
Avis sur le PC de régularisation de la pépinière Dugua à Monsteroux-Milieu dans le cadre d'une CDAC	D-2024-19
<b>Bureau Syndical 04 septembre 2024</b>	
Avis sur le PLU de la commune de Trèves	D-2024-20
Avis sur le PC pour la création d'une surface commerciale par la SARL Fipex à Davézieux dans le cadre d'une CDAC	D-2024-21
Avis sur le projet Inspira présenté en enquête publique d'août-septembre 2024	D-2024-22
<b>Conseil Syndical du 18 septembre 2024</b>	
Actualisation du fonctionnement de la Régie d'avance	D-2024-23
Protection sociale complémentaire prévoyance – convention de participation proposée par le CDG38	D-2024-24
Autorisation de signer les actes relatifs au projet UNESCO	D-2024-25
<b>Bureau Syndical du 02 octobre 2024</b>	
Avis sur le PLU de la commune de Satillieu	D-2024-26
<b>Bureau Syndical du 06 novembre 2024</b>	
Avis sur le PLU de la commune de Luzinay	D-2024-27
Demande de saisine de la CDAC pour le PC n°038 072 24 10023 de la SAS la Palladienne à Chanas	D-2024-28

# ANNEXE 2 - LISTE DES MEMBRES DU CONSEIL SYNDICAL

## DELEGUES TITULAIRES

## DELEGUES SUPPLEANTS

### Vienne Condrieu Agglomération

Christophe	BOUVIER	Thibald	ABEILLON
Pascal	CHANEAC	Frédéric	BELMONTE
Christophe	CHARLES	Cédric	BON
Pierre	CHARMY	Christian	BOREL
Marc	DELEIGUE	Lucien	BRUYAS
Gilbert	DREVON	Raymond	CARCEL
Frédéric	DUBOUCHET	Michel	CHARMET
Anne-Marie	DUPHOT	Gilbert	CHAVAS
Joël	DURAND	Karinne	DAVID
Martine	FAITA	Bayram	DINDAR
Christian	FANGET	Aïcha	GACEM
Christophe	GONON	Christian	JANIN
Nicolas	HYVERNAT	Dominique	JESTIN
Max	KECHICHIAN	Gérard	LOCATELLI
Thierry	KOVACS	Marine	MATA
Fabien	KRAEHN	Aurélien	MEMORY
Pierre	PELLOUX-PRAYER	Alain	ORENGIA
Claudine	PERROT-BERTON	Joëlle	PAOLUCCI
Jean-Jacques	PLASSON	Christian	PETREQUIN
Yves	RACHEDI	Houari	RACHEDI
Edith	RUCHON	Laurent	SOY
Luc	THOMAS	Charles	TODARO
Carole	VICIANA	Christelle	VEILLARD

### Communauté de Communes Porte de Drôme Ardèche

David	BOUVIER	Véronique	BOURGEON
Jacky	BRUYERE	Jérôme	CAIRE
Philippe	DELAPACETTE	Jean	CESA
Marin	DERNAT	Vincent	CHEVAL
François	FAURE	Nathalie	DURAND
Aline	HEBERT	Nicole	DURAND
Yves	LAFAURY	Ludovic	LACROIX
François	ORLOWSKI	Gérard	ORIOL
Gérard	ROBERT	Sylvie	PEROT
Patrick	GAUTHIER	Christelle	REYNAUD
Yves	MONNIER	Christian	ROUCHON
Diane	VIGIER	Cyril	SARZIER
Béatrice	MOULIN-MARTIN	Louis	MERCIER
Jean-François	PAVONI	Olivier	MERLIN
Jean-Michel	SEGUI	Constant	MEYER
Laurent	TEIL	Yannick	PAQUE
Gilles	VIAL	Vincent	PONCIN
Régis	VIALATTE	Marc	ROUSVOAL

# ANNEXE 2 - LISTE DES MEMBRES DU CONSEIL SYNDICAL

## Communauté de Communes Entre Bièvre et Rhône

Gérard	BOUSSARD	Jean-Luc	ANDRE
Raymonde	COULAUD	Sébastien	ANDRE
Sylvie	DEZARNAUD	Yvan	ARGOUD
Robert	DURANTON	Gilles	BONNETON
Philippe	GENTY	Françoise	BUNIAZET
Christelle	GRANGEOT	Gilbert	CARVALHO
Claude	LHERMET	Jean-Luc	CHERVEL
Gilbert	MANIN	Sébastien	CICORELLA
Serge	MERCIER	Didier	FAYE
André	MONDANGE	Dominique	FONLUPT
Christian	MONTEYREMARD	Sandrine	GRAVIER
Nathalie	MOREL	Julien	JODAR
Béatrice	MOULIN-MARTIN	Louis	MERCIER
Jean-François	PAVONI	Olivier	MERLIN
Jean-Michel	SEGUI	Constant	MEYER
Laurent	TEIL	Yannick	PAQUE
Gilles	VIAL	Vincent	PONCIN
Régis	VIALATTE	Marc	ROUSVOAL

## Annonay Rhône Agglo

Damien	BAYLE	Jean-Yves	BONNET
Sylvie	BONNET	Brigitte	BOURRET
Christophe	DELORD	Sylvette	DAVID
Maxime	DURAND	Olivier	DE LAGARDE
Yves	FRAYSSE	Cécilia	FARRE
Danielle	MAGAND	Christian	FOREL
Laurent	MARCE	Denis	HONORE
Christian	MASSOLA	Edith	MANTELIN
Catherine	MOINE	Patrick	OLAGNE
Richard	MOLINA	Ronan	PHILIPPE
Simon	PLENET	Alexis	RISSOAN
Denis	SAUZE	Yves	RUILLIERE
Antoinette	SCHERER	Laurent	TORGUE

## Communauté de Communes du Pilat Rhodanien

Chantal	CHETOT	Michel	BOREL
Michel	DEVRIEUX	Sylvie	GUISSET
Patrick	METRAL	Christophe	RICHARD
Serge	RAULT	Charles	ZILLIOX

## Communauté de Communes du Val d'Ay

Brigitte	MARTIN	Gaëtan	JUILLAT
André	FERRAND	Xavier	BALANDRAU



Rives  
du Rhône

**SYNDICAT MIXTE DES RIVES DU RHÔNE**  
Espace Saint-Germain, Bâtiment Ellipse  
30, Avenue Général Leclerc  
38200 VIENNE

.....  
T. 04 74 48 64 71 / [contact@scot-rivesdurhone.com](mailto:contact@scot-rivesdurhone.com)

.....  
[scot-rivesdurhone.com](http://scot-rivesdurhone.com)